Relations CE/Chine: mise en oeuvre de la communication de 1998, renforcement de la politique communautaire

2001/2045(COS) - 10/09/2003 - Document de suivi

OBJECTIF : établir une nouvelle stratégie pour un partenariat affiné avec la Chine. CONTENU : la Commission a adopté un document de politique définissant un cadre qui devrait guider la politique et l'action de l'UE à l'égard de la Chine pendant les deux ou trois prochaines années. Ce document établit six priorités pour les relations futures, notamment partager les responsabilités pour promouvoir la gouvernance mondiale, soutenir la mutation de la Chine en une société ouverte fondée sur l'État de droit et le respect des droits de l'homme et encourager l'ouverture économique de la Chine tant à l'intérieur que vers l'extérieur. Il se présente comme une mise à jour des communications précédentes de la Commission publiées en 1998 (COS/1998/2067) et en 2001 (COS/2001/2045). Il contient en particulier plusieurs mesures concrètes destinées à renforcer les relations UE-Chine dans des domaines-clés tels que les relations économiques et commerciales et le processus de réforme interne de la Chine : - dans le domaine de la gouvernance mondiale : le document suggère des moyens d'accroître l'efficacité du dialogue politique, il recommande également de mieux appréhender les questions de gouvernance mondiale et régionale et de sécurité, telles que la non-prolifération et le contrôle des armes, la criminalité internationale ou l'émigration clandestine, domaine dans lequel l'UE aimerait voir la conclusion d'un accord de réadmission, et de renforcer la coopération afin de promouvoir le système multilatéral et des règles multilatérales pour la gouvernance mondiale; - droits de l'homme : le document souligne la nécessité d'accroître l'efficacité du dialogue sur les droits de l'homme qui est un élément essentiel du dialogue politique, et de renforcer sa visibilité et sa transparence. L'accent est mis particulièrement sur le rôle plus important que devrait jouer la Chine dans le développement de la société civile pour protéger et soutenir les individus et les communautés défavorisés par les changements économiques et sociaux en cours; - développement économique : afin de réaliser l'ouverture économique de la Chine, le document souligne la nécessité de renforcer le dialogue avec l'administration chinoise sur la bonne mise en oeuvre des engagements pris par la Chine dans le cadre de l'OMC et d'oeuvrer ensemble pour assurer le succès du programme de Doha pour le développement, particulièrement en ce qui concerne les questions réglementaires telles que l'investissement, la concurrence, la facilitation des échanges et la transparence des marchés publics. Il appelle également à un renforcement du dialogue sur les questions de commerce et d'investissement bilatéraux ainsi que des programmes de coopération axés sur le commerce; - renforcement de la coopération : afin d'encourager le processus de réforme interne engagé par la Chine, le document suggère que les dialogues en cours (portant sur l'environnement, l'énergie, la science et la technologie, la société de l'information etc.) soient renforcés et que de nouveaux dialogues soient instauréspar exemple en matière de politique industrielle, de politique de concurrence, d'éducation ou de développement des ressources humaines; - visibilité de l'Union : afin d'améliorer l'image de l'Union en Chine, le document envisage de multiplier les contacts, de diffuser des informations et des publications par l'intermédiaire d'Internet et des médias audiovisuels, d'organiser des manifestations telles que des tournées de présentation ou des tables rondes, de promouvoir les contacts personnels (en mettant l'accent tout particulièrement sur la conclusion d'un accord sur le statut de destination autorisée (SDA) dans le domaine du tourisme) en pleine coordination avec les États membres. À noter que le présent document de politique sera transmis au Conseil des ministres et au Parlement européen pour suivi. Le programme de coopération de l'Union qui assure des activités dans bon nombre des domaines mis en avant par le présent document, suivra les objectifs fixés par le document de stratégie de 2002, bien que le programme indicatif national (PIN) nécessite un ajustement en 2003 pour tenir compte de certaines modifications sur le terrain. En dehors du PIN proprement dit, la Chine continuera à figurer au nombre des premiers bénéficiaires des programmes de coopération et de recherche régionaux de l'Union, dans lesquels de nouvelles initiatives, pour lutter contre le SRAS par exemple, entreront rapidement en vigueur.